



**ARRETE N°AI\_2021\_11\_P**  
**TABLEAU ANNUEL AVANCEMENT : Adjoint technique**  
**territorial principal de 1ère classe**

**Le MAIRE de PASSA**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;  
Vu l'avis du comité technique,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Madame RAITZ Yannick	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe - échelon n° 8	01 octobre 2021

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2021 comprend 0 % d'hommes (dont 0% promouvables) et 100 % de femmes (dont 100% promouvables).

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le : 13.01.2021

Fait à Passa,  
Le 13 janvier 2021

Le Maire,  
Patrick BELLEGARDE



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
MAIRIE de PASSA

18 avenue Louis Torcatis – 66300 PASSA

Tél. : 04.68.38.80.80 Fax : 04.68.38.87.31 courriel : mairie-de-passa@orange.fr  
Accueil de 8h00 à 13h00 du lundi au vendredi et l'après-midi uniquement sur rendez-vous